

COMMISSION PERMANENTE DU 1er AVRIL 2021

Rapports n° CP 2021-171

**2ÈME AFFECTATION 2021 PRFE - AFFECTATION 2021 PPSMJ - AIDE À LA FORMATION –
ACTIONS TERRITORIALISÉES ET ACTIONS EXPÉRIMENTALES - SUBVENTION 2021 CDRIML**

Texte de l'amendement :

L'article 9 de la délibération : « Attribution d'une subvention au projet Tremplin vers l'emploi durable de MANPOWER », ainsi que la fiche projet correspondante en annexe, sont supprimés.

Exposé des motifs :

**CESSER LES AIDES RÉGIONALES AUX GRANDS GROUPES, RÉORIENTER LES MOYENS
VERS LE SOUTIEN AUX PETITES ENTREPRISES LOCALES**

La présente délibération propose l'attribution d'une subvention régionale de 354 165 € à la société Manpower afin « d'accompagner une centaine de demandeurs d'emploi via un parcours de formation qualifiant ou certifiant vers un emploi durable ».

Si le contexte économique et social très difficile que connaissent actuellement notre pays et l'Île-de-France nécessite une forte mobilisation de tous les acteurs concernés, qu'il s'agisse des institutions publiques ou des acteurs économiques, il convient de veiller à ce que chacun joue son rôle et que les moyens publics soient utilisés à bon escient.

La société Manpower France, membre de multinationale de l'intérim Manpower Group, dont le chiffre d'affaire se monte à plus de 19 milliards de dollars, décide de s'engager aujourd'hui pour développer des parcours de formation qualifiants et durables pour des demandeurs d'emplois en Île-de-France : s'il faut saluer cet engagement, il convient aussi de s'interroger sur la nécessité d'une subvention régionale de 354 165 € dans ce cadre.

Les ressources propres dont dispose la société Manpower ne justifient pas en effet une telle dépense publique. Les moyens régionaux mobilisés ici pourraient ainsi être réorientés vers des actions économiques urgentes, notamment un soutien renforcé aux PME-TPE régionales actuellement en difficultés.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

